



Fonctionnement de la mairie

Par **padbol**, le **19/04/2019 à 23:00**

Bonjour rnrnde temps en temps je sollicite la mairie sur un plan alimentaire et les tickets de caisse figure des donnees assez tordues rnmon nom de famille n'est plus mexxxxx mais c.c.a.s.rnn°compte n°????????????????????rnrncomment une mairie vous fabrique mais bon ca c'est depuis tutelle - chacun son boulot rnrnrnest ce que je peux m'y opposer - elle vont faire n'importe quoi.rnrn**Merci.**

Par **morobar**, le **20/04/2019 à 08:27**

Bonjour,rnPadbol et paplusdetete ?rnLes tickets sont émis au nom du payeur en l'occurrence le CCAS de la commune ou centre communal d'action sociale.

Par **amajuris**, le **20/04/2019 à 10:22**

padbol, rnrien ne vous oblige à solliciter la mairie pour des bons alimentaires, si vous ne voulez pas que cela apparaisse sur les tickets de caisse.rncomme c'est la mairie qui paie, il est normal qu'elle figure sur les tickets de caisse et pas le vôtre puisque vous n'êtes ni vendeur, ni acheteur.rnsalutations

Par **aliren27**, le **22/04/2019 à 08:51**

bonjour,rvous pouvez aussi contacter les associations..... Vous n aurez meme pas de ticket de caisse..rnCdt